

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Téléphone : 01 56 41 51 10
Télécopie : 01 56 41 51 11
secretariatgeneral@sgen.cfdt.fr
TC/CVP - 4349

Monsieur Xavier DARCOS
Ministre de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75007 PARIS SP 07

Paris, le 22 septembre 2008

Monsieur le Ministre,

La fédération des Sgen-CFDT a décidé d'accepter d'entrer dans les discussions qui vont s'ouvrir dans le cadre de la réforme du recrutement et de la formation des enseignants et des Conseillers principaux d'éducation en accord avec les principes et les objectifs inscrits dans le texte joint en annexe qui a été présenté à l'ensemble des organisations concernées.

Notre volonté, au moment de l'ouverture de ces discussions, est bien d'aboutir à une réforme positive permettant d'améliorer tout à la fois la formation, les conditions de début de carrière et la rémunération des collègues débutant, notre démarche s'inscrivant par ailleurs en parfait accord avec les textes signés par la CPU et la CDIUFM avec les ministères de l'Éducation nationale d'une part et de l'Enseignement supérieur et entre ces deux conférences d'autre part.

Dans notre esprit, les enseignants des établissements agricoles publics doivent être concernés par ces discussions.

Pour sa part, la fédération des Sgen-CFDT sera particulièrement attentive à la dimension pédagogique et professionnelle, reliant théorie et pratique, de la formation des futurs enseignants. Elle sera également attentive à la mise en place de dispositifs et d'aides, au-delà des bourses au mérite, permettant à des jeunes issus de toutes les catégories socio-professionnelles de suivre ces formations. Elle veillera à ce que les conditions d'entrée dans le métier ménagent une prise en charge progressive avec un accompagnement et une formation complémentaire de qualité. Elle veillera aussi aux conditions de mobilisation des compétences développées par les formateurs des IUFM dans les nouveaux dispositifs de formation. Nous souhaitons également que la question de la formation professionnelle des collègues recrutés par la voie du troisième concours soit posée

Si la question de la validation des acquis de l'expérience de nos collègues non titulaires et les conditions de leur titularisation ont tout à fait leur place dans le cadre de ces discussions, nous demandons par ailleurs qu'une négociation sur l'ensemble du système de formation continue des personnels puisse s'ouvrir prochainement qui intégrerait un effort de développement de la validation des acquis de l'expérience en direction des tous les collègues.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de toute notre considération.



Thierry CADART
Secrétaire général